

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS*Séance du 16 mars 2023***Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.****Procurations : 4****Présents (9) :**

Martine MAZOYER, Vice-Présidente
Philippe CORDIER, Adjoint au Maire
Myriamne BERTRAND, Conseillère Municipale
Hervé BARSSE, Conseiller Municipal
François DIOT, Conseiller Municipal
Nathalie GEMZA, Administratrice
Jacqueline PASIN, Administratrice
Gérard FERRAND, Administrateur
Roger CLAY, Administrateur

Excusés (4) :

Denis THURIOT, Président - procuration à Martine MAZOYER
Cécile DAMERON, Adjointe au Maire - procuration à Hervé BARSSE
Serge JENTZER, Administrateur - procuration à Nathalie GEMZA
Jean-Jacques MARAND, Administrateur - procuration à François DIOT

DEL16032023-01**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023**

Exposé,

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, est venue renforcer les obligations de la collectivité en précisant que cette dernière devait s'appuyer sur un rapport d'orientations budgétaires (ROB).

Outre les éléments d'analyse rétrospective présentés, ce rapport doit comporter, tel que le précise la loi n° 2018-32 du 22 Janvier 2018, *"les orientations budgétaires envisagées par le CCAS portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement ; sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget"*. Autre nouveauté, introduite par cette loi : les collectivités de plus de 10 000 habitants se doivent également de fournir des informations relatives aux effectifs, aux dépenses de personnel et à la durée effective de travail dans la collectivité.

Le Débat d'Orientations Budgétaires et le vote du budget ne peuvent avoir lieu lors de la même séance, ni le même jour, ni la veille.

Il constitue donc une étape importante du cycle budgétaire annuel. Il doit éclairer les administrateurs sur les orientations budgétaires de l'exercice envisagées, sur les priorités et les évolutions de la situation financière du CCAS préalablement au vote du budget primitif.

Une note de synthèse jointe au présent rapport détaille les principaux éléments constitutifs du débat d'orientations budgétaires 2023.

Après en avoir délibéré, et sur la base de la note de synthèse annexée à la présente délibération le Conseil d'Administration a décidé :

- De prendre acte du Débat d'Orientations Budgétaires 2023.

Adopté à l'unanimité par 13 voix (dont 4 procurations).

**La Vice-Présidente,
Martine MAZOYER**

